



Comité de réflexion, d'information et de lutte antinucléaire
Association loi 1901, agréée pour la protection de l'Environnement et reconnue d'intérêt général
www.crilan.fr. contact@crilan.fr

CIGEO de BURE

Une enquête publique avancée et un passage en force inadmissible

Raison de plus pour s'exprimer du 28 mai au 16 juillet 2026

Le CIGEO de Bure est un projet de centre de stockage géologique profond destiné à enfouir, à la limite de la Meuse et de la Haute-Marne, les déchets radioactifs les plus dangereux produits en France.

La Hague-Bure : mêmes enjeux, Le DAC ou décret d'autorisation de création du CIGEO porte sur la gestion à très long terme des déchets de haute activité à vie longue (HA-VL) et de moyenne activité à vie longue (MA-VL).

À La Hague, plus de 40 000 fûts de ce type sont déjà produits et entreposés, auxquels s'ajoutent chaque année de nouveaux. Ils sont destinés au CIGEO de Bure. Plus leur production se poursuit, plus il faudra créer des sites comme CIGEO.

Initialement prévue à l'automne, l'enquête publique a été avancée d'au moins trois mois. Cette décision unilatérale alimente l'inquiétude d'un passage en force, avec la volonté apparente d'obtenir le décret d'autorisation avant l'élection présidentielle de 2027.

Le chantier, qui serait l'un des plus importants d'Europe, soulève encore de nombreuses questions sur sa faisabilité, sa sûreté et ses impacts à long terme. Plusieurs organisations dénoncent un dossier insuffisant, qui ne démontre pas clairement que le projet serait faisable et sûr. Elles regrettent également que les alternatives n'aient pas été sérieusement étudiées. Pour elles, ces lacunes justifient le report de l'enquête publique. En mars dernier Les Amis de la Terre France, Attac France, la Coordination Stop Cigéo, la CRIIRAD, France Nature Environnement, Global Chance, Greenpeace France et le Réseau Sortir du nucléaire demandaient notamment :

- Le report de l'enquête publique, afin de garantir une information complète et une réelle participation du public ;
- Un périmètre national pour l'enquête, au-delà d'une simple consultation dématérialisée ;
- Une durée portée à trois mois.

Face au refus des autorités, 28 associations et 56 particuliers ont saisi le tribunal administratif de Nancy pour demander le report de l'enquête publique. Leur référé-liberté, déposé le 11 mai, a toutefois été rejeté 48 heures plus tard.

L'enquête publique se déroule du 18 mai au 16 juillet 2026. C'est l'occasion, dans le Cotentin comme ailleurs, de faire entendre son avis sur un projet aux conséquences majeures pour les populations.

<https://www.registre-numerique.fr/dac-cigeo/deposer-son-observation>

Et des arguments pour votre contribution :

<https://www.sortirdunucleaire.org/Enquete-publique-CIGEO-BURE-appel-a-avis>